

**ASSOCIATION FOUGERES PAYS EN MARCHÉ**

**36, RUE DE NANTES  
35300 FOUGERES**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2012**

---

---

**L'ENTREPRISE COMPTABLE DE L'OUEST  
Commissaire aux comptes**

**Membre de la Compagnie Régionale de RENNES  
2 Rue de la Chaudronnerais  
BEAUCE  
35300 FOUGERES**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR  
LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012**

Aux adhérents,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 26 avril 2010, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le **31 décembre 2012** sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association « **FOUGERES, PAYS EN MARCHE** » tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité directeur. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes, dont le total du bilan s'élève à **381 520 €** et le résultat à **<52 €>**.

**I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS.**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS .**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Nous avons été conduits à contrôler notamment la comptabilisation des opérations de trésorerie ainsi que celles relatives aux subventions reçues au titre de l'exercice.

Nous avons obtenu les éléments probants justifiant la réalité et l'exhaustivité des opérations comptabilisées à ce titre dans les comptes de votre association, grâce, notamment, à la prise de connaissance et aux tests effectués sur les procédures mises en place par votre association pour appréhender ces opérations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport

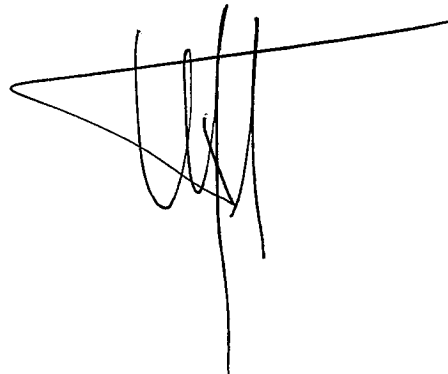
## **III - VERIFICATIONS SPECIFIQUES.**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité directeur et dans les documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à BEAUCE,  
Le 8 Avril 2012

Le Commissaire aux comptes  
SAS L'ECO  
Francis GERARD





## COMPTE DE RESULTAT ANNEE 2012 (en Euros)

	2 012	BUDGET 2012	2 011
<b>PRODUITS</b>			
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (total I)</b>	<b>670 689</b>	<b>638 730</b>	<b>631 555</b>
- Prestations de services et produits des activités annexes	51 667	14 100	38 887
- Subventions d'exploitation	308 443	321 142	287 505
- Produits sur exercices antérieurs subventions			
- Cotisations	303 489	303 488	303 737
- Transfert de charges	7 024		1 426
- Produits divers de gestion courante	66		1
<b>PRODUITS FINANCIERS (total II)</b>	<b>1 434</b>	<b>0</b>	<b>1 287</b>
- Autres intérêts et produits assimilés	1 434		1 287
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS (total III)</b>	<b>243</b>	<b>0</b>	<b>344</b>
- Quote-part subvention investissement virée au compte de résultat	243		344
- Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + II + III)</b>	<b>672 366</b>	<b>638 730</b>	<b>633 186</b>
<b>CHARGES</b>			
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (total I)</b>	<b>672 024</b>	<b>638 730</b>	<b>635 358</b>
Achats	20 383	21 792	13 269
Charges externes	66 080	66 468	85 568
Autres charges externes	176 050	159 380	141 588
Impôts et taxes	22 945	23 430	22 163
Rémunérations du personnel	263 764	365 820	250 108
Charges sociales	114 309		110 118
Dotations aux amortissements	8 493	1 840	8 080
Charges diverses de gestion courante	1		0
Autres charges - subvention			4 463
<b>CHARGES FINANCIERES (total II)</b>	<b>0</b>		<b>0</b>
- Charges d'intérêts			
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES (total III)</b>	<b>50</b>		<b>0</b>
- sur opérations de gestion	50		
<b>IMPOTS SUR LES BENEFICES (total IV)</b>	<b>344</b>		<b>309</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (I + II + III)</b>	<b>672 418</b>	<b>638 730</b>	<b>635 667</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>-52</b>	<b>0</b>	<b>-2 481</b>

# Fougères, Pays en marche

## ANNEXE

### A - Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice 2012 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable des associations, selon la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

### B - Notes sur le bilan

#### Bilan actif

#### **Amortissement des immobilisations.**

Le calcul de l'amortissement des immobilisations est réalisé sur les durées d'usage, sans rechercher leurs durées d'utilisation (*décret 2005-1757 du 30 décembre 2005, JO du 31, p. 20838 ; règlement CRC 05-09 du 3 novembre 2005, arrêté du 26 décembre 2005, JO du 3 janvier 2006, p. 58*).

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes pour les différentes catégories d'immobilisations.

Logiciels	3 ans
Installations générales, agencements, aménagements	5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans
Mobilier	10 ans

#### **Tableau des mouvements des immobilisations**

	Début exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	11 239	4 976		16 215
Immobilisations corporelles	100 674	876		101 550
Immobilisations financières	6 000			6 000
<b>Total</b>	<b>117 913</b>	<b>5 852</b>		<b>123 765</b>

#### **Tableau des mouvements des amortissements**

	Début exercice	Dotations	Sorties d'actif	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	9 739	1 440		11 180
Immobilisations corporelles	84 547	7 053		91 600
Immobilisations financières				
<b>Total</b>	<b>94 286</b>	<b>8 493</b>		<b>102 780</b>

### Subventions d'exploitation à recevoir

Ce poste regroupe les subventions de fonctionnement attribuées au titre de l'année civile 2012 et non encore encaissées à la date de clôture.

La subvention du CONSEIL REGIONAL relative à la mission ECOBATYS a fait l'objet d'un accord verbal de la part des autorités compétentes mais la convention de financement, d'un montant de 20 000 € n'est pas signée à la clôture de l'exercice. La quote-part de cette subvention, inscrite au compte de résultat s'élève à 13 333 €.

### Créances clients et autres créances

Il s'agit des prestations facturées et de cotisations appelées au titre de l'année 2012 et non encaissées à la date de clôture de l'exercice.

### Bilan passif

#### Tableau des mouvements des subventions d'équipement

	Début exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Conseil Régional	2 772			2 772
Conseil Général	5 011			5 011
Leader +	351			351
<b>Total</b>	<b>8 134</b>			<b>8 134</b>

#### Tableau des mouvements des amortissements des subventions d'équipement

	Début exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Conseil Régional	2 772			2 772
Conseil Général	4 769	242		5 011
Leader +	351			350
<b>Total</b>	<b>7 892</b>	<b>242</b>		<b>8 134</b>

### Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Elles comprennent les dettes relatives aux factures des prestataires qui n'ont pas encore été réglées à la clôture pour un montant de 57 930 € et les charges à payer rattachées à l'exercice pour un montant de 3 650 €.

### Dettes fiscales et sociales

Elles concernent en particulier les droits acquis par les salariés au titre des congés payés, ainsi que les charges sociales correspondantes.

## C - Autres informations

### Informations requises par l'article R 123-198-9 du Code de commerce.

Les honoraires du Commissaire aux comptes comptabilisés dans les charges de l'exercice s'élèvent à 2 100 € TTC.

### Ventilation de l'effectif moyen

	Personnel salarié	Mise à disposition
Cadres		1
Non cadres CDI	8	1
Non cadres CDD	1	

### **Engagements au titre des indemnités de fin de carrière.**

La convention collective applicable prévoit le versement d'une indemnité de départ en retraite. Les engagements correspondants ne sont pas constatés en comptabilité.

Le montant du passif social (dette actuarielle) s'élève à la clôture de l'exercice à **12 000 €** ; il correspond à l'engagement probable actualisé des droits acquis par les salariés à cette date.

Cette évaluation est déterminée en retenant les hypothèses suivantes :

- méthode actuarielle rétrospective prorata temporis
- les indemnités sont soumises aux charges sociales
- taux d'actualisation : 3 %
- Taux de turnover : 10 % dégressif jusqu'à 50 ans

### **Information concernant le Droit Individuel à la Formation (DIF), articles L 6323-1 et suivants et D. 6323-1 et suivants du Code du Travail**

Nombre d'heures acquises au 31/12/12 :	757 heures
Nombre d'heures utilisées :	Néant
Nombre d'heures restantes :	757 heures